Procès-verbal du Conseil Municipal du 04/10/2023

L'an 2023 et le 4 Octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence d' ESCURAT Elisabeth, Maire.

Présents : Mme ESCURAT Elisabeth, Maire, Mmes : AMANT Marie-Noële, DAUVILLAIRE Jacqueline, MERET Sybille, MM : CHAPUIS Joseph, CHATILLON Gilles, MARCHAND Rémi, MOREAU Benjamin, MOREAU Didier

Absents : Absent(s) : M. WOZNIAK Bernard

Secrétaire de séance  :Mme MERET Sybille

Le Conseil Municipal adopte à l’unanimité le procès-verbal de la séance précédente.

**Avis sur le projet photovoltaïque déposé par la société Photosol**

Madame le maire ouvre la séance à 18 heures.

4 conseillers demandent à ce que le conseil se déroule à huis clos.

Mme le maire valide la demande d’une séance à huis clos.

Mme le Maire étant concernée par le projet informe le conseil qu'elle ne souhaite pas prendre part au débat et quitte la séance laissant la présidence à Mr Chatillon Gilles 1er adjoint.

 4 conseillers demandent le vote à bulletin secret.

Mr Chatillon enregistre cette demande.

 Pour l'organisation de ce vote, le Conseil Municipal nomme Mr Chatillon Gilles Président et Mme Méret Sybille secrétaire.

Chaque membre du conseil passe au vote.

les résultats du vote sont :

 PC 058 020 22 N0001 : 2 voix pour et 6 voix contre

 PC 058 020 22 N0002 : 2 voix pour et 6 voix contre

Mr Chatillon annonce les résultats des votes et le Conseil Municipal motive son avis.

Le Conseil municipal n'approuve pas à la majorité le projet actuel, comprenant le PC 058020 22 N0001 et PC 058020 22 N0002 déposé par la société Photosol pour les raisons suivantes :

- aucune présentation n'a été faite auprès des habitants de la commune,

- malgré les présentations faites au Conseil Municipal des questions demeurent, notamment sur l'impact à proximité des habitations, sur l'environnement, l'impact sanitaire et la pollution visuelle